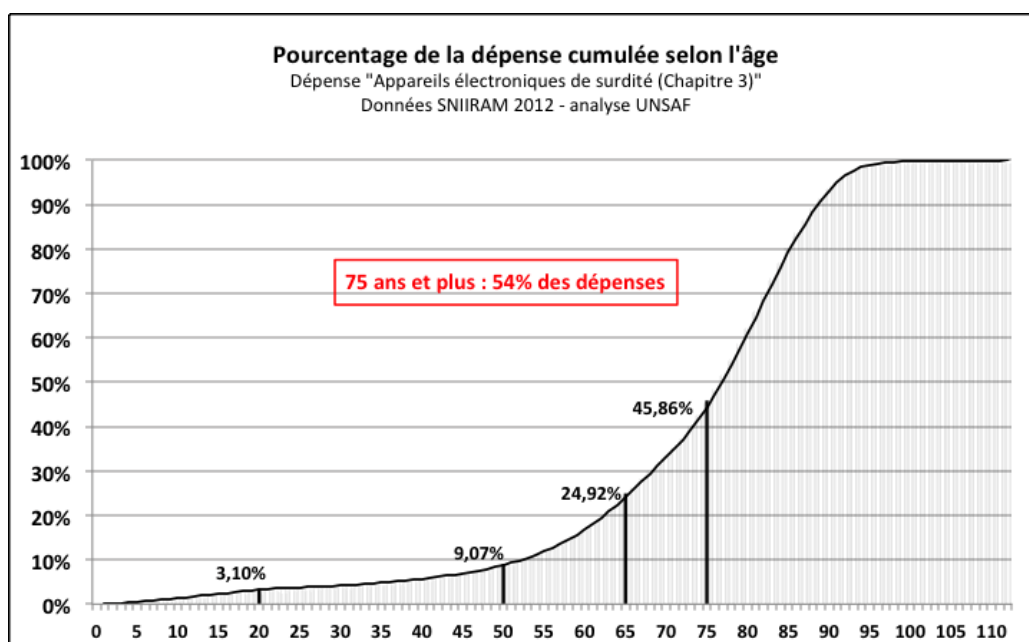
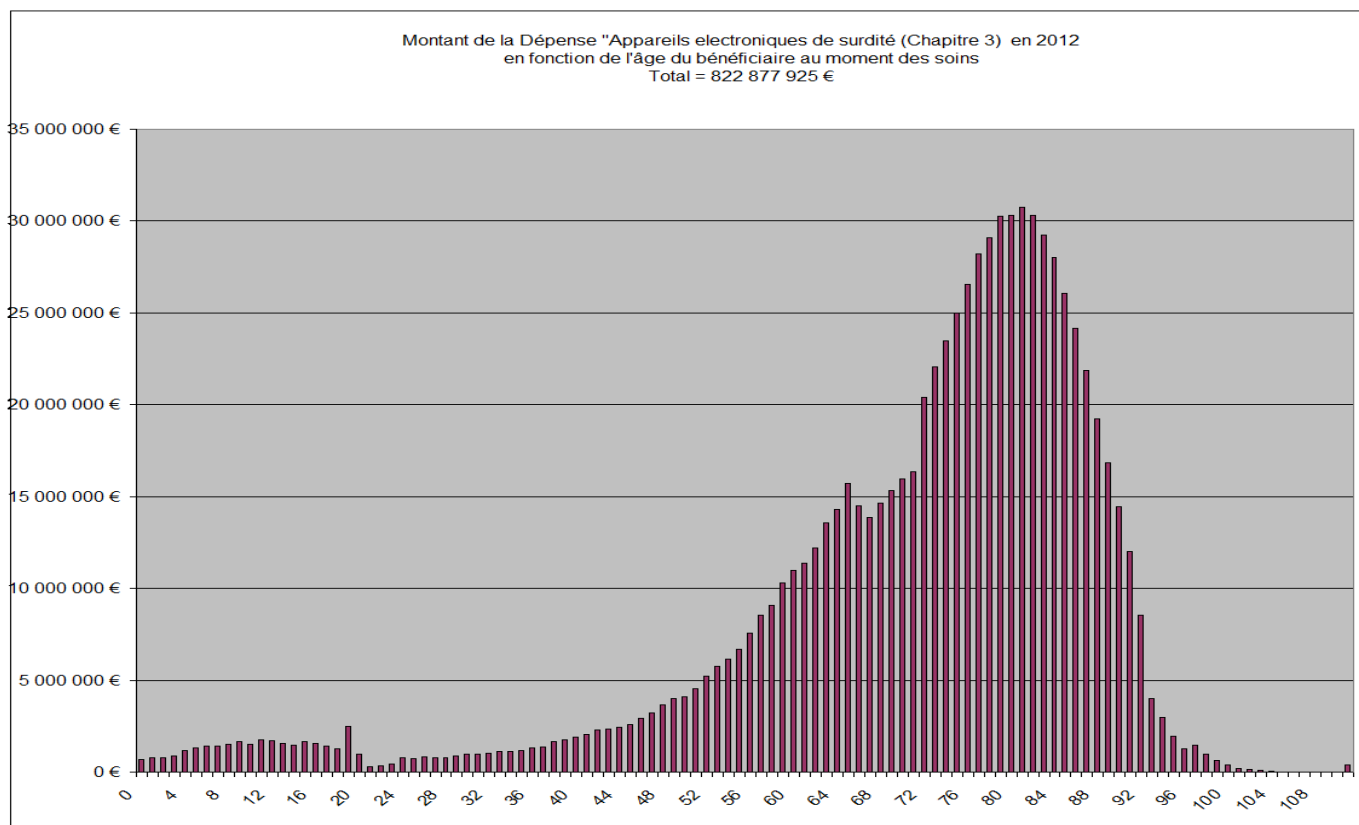


Audioprothèse : des malentendants en grande majorité âgés

Extraction UNSAF des données Sniiram 2012

- Le montant maximal de dépense, près de 31 M€, est obtenu pour les patients âgés de 81 ans.

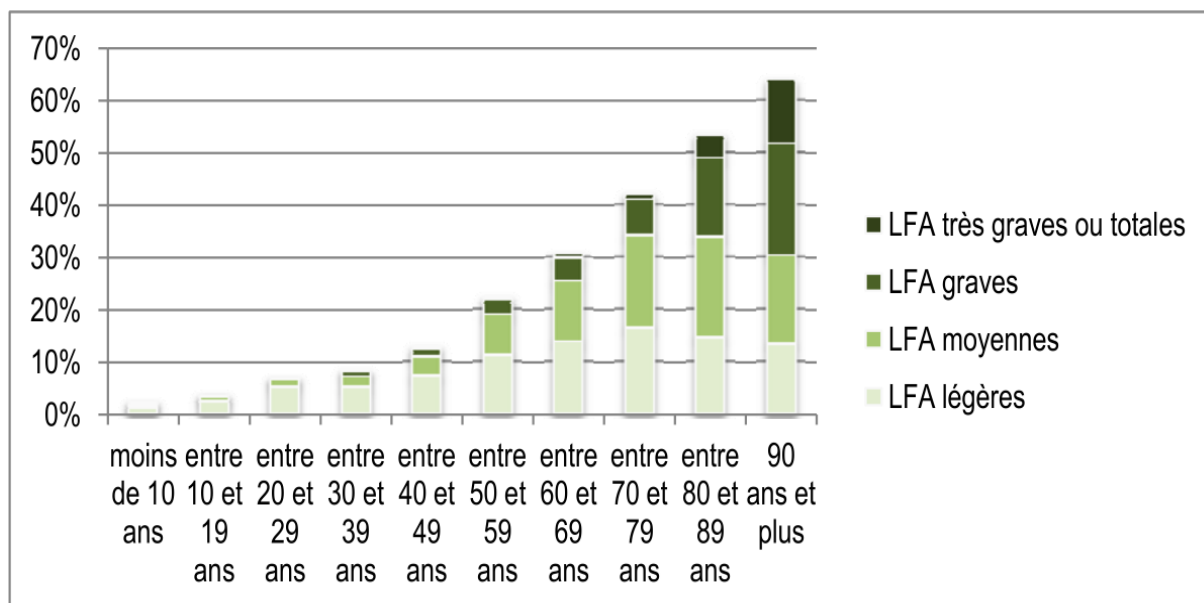


Prévalence des limitations auditives par âge (données et texte DREES)¹

La prévalence de limitations fonctionnelles auditives croît rapidement avec l'âge à partir de la cinquantaine

La prévalence des limitations fonctionnelles auditives croît très rapidement avec l'âge (figure 2). À l'âge de 25 ans, 5 % de la population ressent de légères difficultés auditives. À 50 ans, une personne sur cinq a au moins de légères difficultés auditives, une personne sur dix présente des limitations fonctionnelles auditives moyennes.

Figure 2 - Part des personnes ayant des limitations fonctionnelles auditives selon l'âge et la gravité



LECTURE : 11 % DES PERSONNES ÂGÉES DE 50 À 59 ANS ONT DES LIMITATIONS AUDITIVES DE NIVEAU LÉGER. 8 % SONT ATTEINTES DE LIMITATIONS MOYENNES ; 4 % DE LIMITATIONS GRAVES ET MOINS DE 1 % DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES OU TOTALES.
CHAMP : PERSONNES VIVANT À DOMICILE OU EN INSTITUTION.
SOURCES : ENQUÊTE HANDICAP-SANTÉ 2008, VOLET MÉNAGES ET INSTITUTIONS, INSEE.

Pour les populations les plus âgées, il est plus fréquent de souffrir de LFA que de ne pas avoir de problème d'audition : à partir de 80 ans, plus d'une personne sur deux a des problèmes auditifs, même s'ils ne sont que légers.

Les limitations fonctionnelles auditives moyennes à totales concernent donc majoritairement des personnes âgées : 59 % des personnes atteintes ont plus de 60 ans et 29 % sont âgées de 75 ans et plus.

¹ DREES, *Étude quantitative sur le handicap auditif à partir de l'enquête Handicap-Santé*, 29 août 2014, page 18
<http://www.drees.sante.gouv.fr/etude-quantitative-sur-le-handicap-auditif-a-partir-de-l,11341.html>